



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le **- 7 AOUT 2020**

TÉLÉDOC 242

139, RUE DE BERCY

75572 PARIS CEDEX 12

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA
RELANCE**

LE MINISTRE CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

NOR ECOB2021033C

Dossier n° DF-1BPP-20-3634

**À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT**

**À L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES
RESPONSABLES DE LA FONCTION FINANCIÈRE
MINISTÉRIELLE ET MESDAMES ET MESSIEURS LES
RESPONSABLES DE PROGRAMME**

**Objet : Budget 2021 – répartition de la nouvelle mission budgétaire consacrée à la relance et
établissement de son projet annuel de performances**

**Le Gouvernement présentera en amont du projet de loi de finances un plan de relance
de l'économie dont les crédits budgétaires seront retracés sur une mission budgétaire ad hoc.**

Cette mission devrait être composée de trois programmes :

- **Un premier programme portant les crédits relatifs au volet « verdissement » du
plan ;**

- Un deuxième programme portant les crédits relatifs à son volet « compétences » ;
- Un troisième programme portant les crédits relatifs à ses volets « indépendance/compétitivité » et « cohésion ».

Comme indiqué par le Premier ministre dans les lettres plafonds signées le 31 juillet dernier, la direction du Budget sera responsable de l'ensemble des programmes de la mission. Aucune dépense de personnel ne sera portée par cette mission.

La structuration en actions de chacun des programmes sera très largement fondée sur la ventilation déjà opérée au sein de chacun des volets du plan lors de la procédure d'arbitrage. L'annexe 1 indique la structuration à retenir en la matière.

En vue de l'établissement du projet annuel de performances, les informations suivantes devront être transmises à vos correspondants de la direction du Budget avant le 31 août :

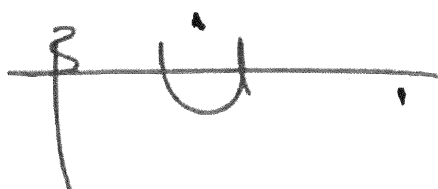
- Pour chacun des dispositifs arbitrés, une chronique d'autorisations d'engagement et de crédits de paiements pour les années 2021, 2022 et, le cas échéant, les années suivantes pour les seuls crédits de paiements, renseignées dans le classeur de répartition qui vous sera transmis par vos correspondants de la direction du Budget ;
- Une répartition des crédits à la brique, avec un niveau de granularité identique à celui retenu pour les autres missions du budget général ;
- Une répartition des crédits par titres et catégories afin de répondre aux exigences d'information des projets annuels de performances.

Des conférences *ad hoc* pourront être tenues pour l'établissement de la répartition ainsi demandée.

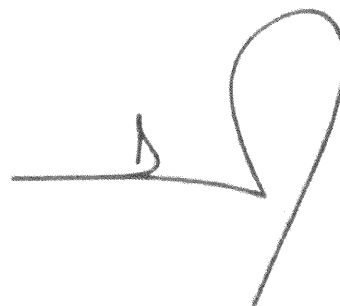
En vue de l'établissement du projet annuel de performances, il est vous est demandé de transmettre, avant le 4 septembre, à vos correspondants de la direction du Budget une proposition de justification au premier euro pour chacun des dispositifs ainsi retracés sur la mission.

Enfin, les objectifs et indicateurs de performances seront fixés par la direction du Budget en lien avec les ministères concernés pour chacun des programmes de la mission, en cohérence avec les indicateurs qui seront retenus par le Premier Ministre pour le suivi et l'évaluation du plan de relance.

Je vous remercie de veiller au bon déroulement de ces travaux dans des délais contraints, qui conditionnent notre capacité collective à assurer la mise en œuvre du plan de relance dans les meilleures conditions.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by 'u', 'i', 'r', 'e', and 'M', all connected by a horizontal line.

Bruno LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a horizontal line.

Olivier DÜSSOPT